

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: IDA3 - INJEXION5 -Diesel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation Additif de carburant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

SODITEN SAS

ZA Les Marchais

28 480 LUIGNY

Tel.: 02 37 29 50 50

Fax.: 02 37 29 55 00

www.injection5.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

01 45 42 59 59

Ce numéro de téléphone ne peut être atteint que pendant les heures de bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-après, éventuellement avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 27247-96-7 EINECS: 248-363-6 Reg.nr.: 01-2119539586-27	2-Ethylhexyl nitrate ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-25%

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: IDA3 - INJEXION5 -Diesel

(suite de la page 1)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Les personnes, fournissant l'assistance, devraient éviter l'exposition au danger pour eux-mêmes comme pour autrui.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau (Peut-être la douche).

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Après contact avec les yeux:

Si possible, retirer les lentilles de contact.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes (au moins 15 minutes), sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Après ingestion du liquide, des gouttelettes de produit peuvent pénétrer dans les poumons (aspiration), de sorte que la pneumonie peut se produire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Gardez nuages de poussière / vapeur loin des points d'ignition.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: IDA3 - INJEXION5 -Diesel

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Respecter les règles générales relatives à la prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le stockage doit se conformer aux réglementations locales.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et les réservoirs:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil.

Tous les produits dangereux doivent être placés au-dessus d'un bac de rétention.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

La température de stockage ne doit pas dépasser 40-50 ° C. Il peut être manipulé à des températures aussi basses que -25 ° C.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

Hydrocarbures, C10, Aromates, <1% Natphtalene

Oral	Long-term - systemic effects	7,5 mg/kg bw/day (con)
Dermique	Long-term - systemic effects	7,5 mg/kg bw/day (con) 12,5 mg/kg bw/day (wor)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects	32 mg/m3 (con) 150 mg/m3 (wor)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipeement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Utilisez des gants de protection selon EN ISO 374-1

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: **IDA3 - INJEXION5 -Diesel**

(suite de la page 3)

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants Neo-Nitrile™ 300 – NQA ou 0,65 (niveau 3). Épaisseur-0,35 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants

Performance de perméation > 30 minutes

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Utilisez des lunettes de sécurité qui répond aux exigences de la norme EN 166; dernières versions.

Protection du corps: Vêtements antistatiques

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Prévenir les déversements d'atteindre les eaux de surface ou dans le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	Non déterminé.
----------------------	----------------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair	>62 °C
-----------------------	--------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

Température d'inflammation:	Non déterminé
------------------------------------	---------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
------------------------------------	-------

Densité à 20 °C:	0,8089 g/cm³
-------------------------	--------------

Densité relative.	Non déterminé.
--------------------------	----------------

Densité de vapeur:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
-------------------------------	----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Insoluble
---------------	-----------

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
-------------------	----------------

Cinématique:	Non déterminé.
---------------------	----------------

Teneur en solvants:

Propriétés oxydantes :	Ne contient pas de propriétés oxydantes.
-------------------------------	--

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: **IDA3 - INJEXION5 -Diesel**

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Réagit violemment avec les oxydants.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil

Chaleur

Étincelles - feu

10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	8.097 mg/kg (rat)
Dermique	LD10	9.278 mg/kg
Inhalatoire	LD50/2 h	92,8 mg/m3

64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	21 mg/l (rat)

27247-96-7 2-Ethylhexyl nitrate

Oral	LD50	960 mg/kg (rat)
Dermique	LD10	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LD50/2 h	11 mg/m3 (ATE)

Hydrocarbures, C10, Aromates, <1% Natphtalene

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: **IDA3 - INJEXION5 -Diesel**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

LC50/96h	2.200 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	2,6 mg/l (Chaetogammarus marinus)

27247-96-7 2-Ethylhexyl nitrate

LC50/96h	2 mg/l (poisson)
EC50/48h	12,6 mg/l (Daphnia Magna)
EC50/72h	3,22 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

Hydrocarbons, C10, Aromates, <1% Natphtalene

NOELR/72h	2,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	≥2-≤5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL50/48H	≥3-≤10 mg/l (Daphnia Magna)
ErL50/72h	11 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive sur les déchets 2008/98 / CE et aux autres lois et réglementations nationales et locales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Numéro de version 2

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: IDA3 - INJEXION5 -Diesel

(suite de la page 6)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:** néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients sont répertoriés.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations****Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation. Prendre soin de la bonne information, instruction et formation des utilisateurs.**Acronymes et abréviations:**

ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: Effective Concentration, 50 percent

IOELVS: Indicative Occupational Exposure Limit Values

mPa.s: milliPascal per second

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. Sources.

Cette information est basée sur le courant des données disponibles (fournisseurs de matières premières, chimie cartes, annexe VI)

Veuillez également le site internet : <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette signalétique, fiche produit est préparé avec le plus grand soin et correspond aux informations plus récentes sur la date de publication (figurant en haut de chaque page) au fournisseur sont connus. Le contenu de la fiche de données de sécurité n'est pas comme une garantie que le produit décrit des caractéristiques spécifiques ou convient à certaines fins. C'est l'obligation de l'utilisateur pour déterminer si le produit est approprié pour le but spécifique et la méthode d'application que l'utilisateur est voulu ou implicite. Cette fiche ne concerne que le produit spécifique et ne s'applique pas à une utilisation qui n'est pas définie ou est pour une utilisation du produit en combinaison avec d'autres matériaux et/ou de produits. C'est la responsabilité de l'utilisateur pour pouvoir utiliser le produit avec soin et d'observer les lois et règlements applicables. Le fournisseur décline toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects en raison de la mauvaise utilisation de cette fiche signalétique et/ou du produit qui y sont décrites.

— FR —